

RAPPORT D'ACTIVITE 2014
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE L'AUDE

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule. la commission de surendettement de l'Aude est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 15 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Les dépôts de dossiers ont enregistré une nouvelle progression (+4,4%), plus mesurée néanmoins qu'en 2013 (+12%), mais comparable à l'évolution nationale (+3,5%) et supérieure à celle de la région (+0.5%).

La part des redépôts passe en un an de 34% à 36,62%. Cette proportion relativement conséquente témoigne des difficultés pour les débiteurs à tenir les mesures mises en place, en raison notamment de baisse de ressources ou de situations d'éclatement familial. 9,05% des redépôts correspondent aux mesures de suspension d'exigibilité de créances, par application depuis janvier 2014 de la nouvelle loi, qui antérieurement correspondaient à des réexamens.

Recevabilité et orientation

Le secrétariat de la Commission a soumis pour examen de recevabilité un nombre quasi équivalent de dossiers d'un an sur l'autre (-0,98%).

La part des dossiers recevables s'inscrit en légère baisse de 2,07%, alors que le nombre de dossiers jugés irrecevables par la Commission a augmenté de 21,4% entre 2013 et 2014, majoritairement pour des raisons de non-respect de la mesure mise en placé précédemment.

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

L'application à partir de janvier 2014 de la nouvelle loi bancaire ne permet pas de comparer les variations annuelles. Celle-ci s'est traduite par une baisse significative des plans conventionnels sur l'ensemble du territoire (de 24,93% à 14,15% dans l'Aude) et la mise en place des nouvelles mesures immédiates, qui ont concerné 18,29% des dossiers dans le département, 18,13% dans la région, contre 20,96% en France.

L'orientation vers les recommandations d'effacement des dettes (rétablissement personnel) a concerné 29,83% des dossiers (32,5% en 2013), pourcentage en phase avec celui de la France (29,61%) mais qui reste bien inférieur à celui de la région 35,88%.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes atteint 71,47% dans l'Aude, en deçà de la France (72,87%) et de la Région (73,90%). Une des explications tient au fait qu'un nombre plus important de dossiers dans le département se caractérisent par la présence d'un bien immobilier, pour lequel un délai est laissé aux débiteurs pour le vendre, ce qui en fait une mesure provisoire.

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	Une réunion plénière avec les juges des TI de Narbonne et Carcassonne en février Une réunion de prise de poste de la juge de Carcassonne en octobre
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	5 64 (28 UDAF, 12 CAF, 10 ADAF, 7 ATDI, 7 AGAT)
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Pas d'UNCCAS dans le département
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	2 15 CIAS de Carcassonne, 2 Léo Lagrange
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		7 personnes de Domitia Habitat, dont la trésorerie de recouvrement

² (organisées ou participation)

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La commission a été confrontée à des dossiers avec de très faibles capacités de remboursement voire à des situations irrémédiablement compromises comportant néanmoins un patrimoine avec un droit de propriété démembré. À noter que ce patrimoine n'est bien souvent pas déclaré dans les dossiers car de bonne foi les surendettés n'ont pas le réel sentiment de posséder un bien.

L'usufruit ou la nue-propriété d'un bien immobilier est difficilement réalisable. La commission se heurte à des difficultés pour établir la valeur exacte de ces parts et à en obtenir la cession. En effet, ces dossiers reviennent souvent sans que l'obligation de vente soit accomplie. La commission se voit contrainte de demander une PRP avec Liquidation Judiciaire. Ces dossiers s'accumulent dans les tribunaux.

La commission préconise dans certains cas un accompagnement social de type MASP sans assurance réelle sur leur mise en œuvre.

D'une manière générale la mission de prévention sociale et de coordination des acteurs ne peut être assurée par la commission. La désignation d'un correspondant au sein du Conseil Général comme le prévoit la loi, favoriserait les liens avec l'action sociale et avec le personnel d'accompagnement. Cela permettrait de mieux résoudre les problèmes de logement.

Un renforcement de l'éducation à la gestion d'un budget familial au stade de l'entrée dans la vie adulte ou fin de collège et lycée permettrait d'apporter une culture financière dont les surendettés semblent souvent dépourvus.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Situations très instables (séparation en cours de procédure) et s'aggravant (baisse des ressources) avec difficulté pour retrouver du travail dans un marché peu dynamique et une élévation du taux de chômage en particulier chez les personnes les moins qualifiées, marché de l'immobilier en berne sur certaines places.

Population plus nombreuse chez les personnes retraitées sans qu'une amélioration de leur situation financière soit perceptible.

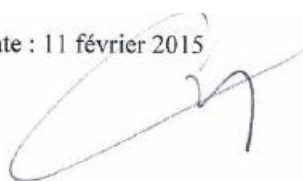
Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Malgré des rappels, il arrive encore que certains créanciers procédant par mensualisation ou prélèvements continuent de recouvrer leurs créances en intégrant la dette soumise à la procédure, dans le tableau des remboursements futurs (EDF) ou aides versées (CAF).

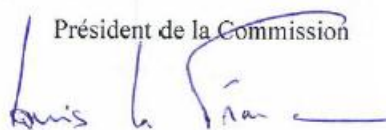
Ponctuellement, des créanciers dématérialisés ne répondent pas aux propositions de la commission, ce qui augmente le nombre d'échecs. Certains également ne facilitent pas la mise en place des plans.

La gestion des courriers recommandés par le service postal pose quelques difficultés en particulier sur les retours des AR, alors que la procédure judiciairisée exige un formalisme.

Date : 11 février 2015



Président de la Commission



Annexe n°1 du rapport d'activité

Données d'activité 2014

	Année 2014	Année 2013	Variation N / N-1 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	1472	1410	4,4
Dont proportion de redépôts (en %)*	36,62 <small>* sur 9 mois</small>	34,0	
Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en %)*	9,05 <small>* sur 9 mois</small>		
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)	1320	1333	-0,98
- Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	1230	1256	-2,07
- Dossiers irrecevables (A)	102	84	21,43
Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)	1242	1293	-3,94
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	425	505	-15,84
- vers une procédure de réaménagement de dettes	817	788	3,68
Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)	406	470	-13,62
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	396	447	-11,41
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	10	23	-56,52
Mesures de réaménagement des dettes (en nombre) (C)	725	729	
- Plans conventionnels conclus	195	364	-46,43
- dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement* <small>* sur 9 mois</small>	93		
- dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	20		
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	530	365	45,21
- dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	252		
- dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension	228	118	
Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (D)	134	169	-20,71
Autres sorties (E)	11	8	37,5
Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)	1378	1460	-5,62
Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)	2	1	100
Recommandations homologuées par les juges (en nombre)	663	557	19,03

Structure de décision de la commission (en %)

	Aude	Languedoc Roussillon	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	12,34	9,94	11,66
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	29,83	35,88	29,61
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	14,15	15,16	15,91
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en% des dossiers traités)	20,17	17,08	17,34
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (en % des dossiers traités)	18,29	18,13	20,96
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	5,22	3,81	4,53
Taux de solutions pérennes* <small>* sur 9 mois</small>	71,47	73,90	72,87

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

AUDE	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Type de dettes							
Dettes financières	43 520,86	1122	5557	76,19%	38 788,64	91,29%	4,95
Dont Autres dettes financières	1 172,63	743	985	2,05%	1 578,23	60,46%	1,33
Dont Dettes financières consommation	21 857,34	1023	4219	38,27%	21 365,93	83,24%	4,12
Dont Dettes financières immobilières	20 490,89	197	353	35,87%	104 014,66	16,03%	1,79
Dettes de charges courantes	4 904,83	950	3245	8,59%	5 162,98	77,30%	3,42
Autres dettes	8 692,98	709	1692	15,22%	12 260,90	57,69%	2,39
Endettement global	57 118,67	1229	10494	100,00%	46 475,73	100,00%	8,54

LANGUEDOC ROUSSILLON	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Type de dettes							
Dettes financières	294 318,58	7601	38940	78,48%	38 721,03	93,80%	5,12
Dont Autres dettes financières	7 531,74	4894	6412	2,01%	1 538,97	60,40%	1,31
Dont Dettes financières consommation	153 915,36	7057	30481	41,04%	21 810,31	87,09%	4,32
Dont Dettes financières immobilières	132 871,48	1144	2047	35,43%	116 146,39	14,12%	1,79
Dettes de charges courantes	29 668,83	6148	20986	7,91%	4 825,77	75,87%	3,41
Autres dettes	51 017,50	4486	10243	13,60%	11 372,60	55,36%	2,28
Endettement global	375 004,91	8103	70169	100,00%	46 279,76	100,00%	8,66